



Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 19 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Luxembourg Tech School (LTS) constitue une initiative parascolaire d'envergure nationale, ouverte aux jeunes âgés de 12 à 19 ans, fonctionnant sous forme d'association sans but lucratif. Ce programme se distingue par une approche pédagogique innovante, fondée sur la réalisation de projets concrets dans des domaines technologiques stratégiques pour l'économie luxembourgeoise, notamment la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la fintech, les technologies émergentes, les ressources spatiales ainsi que le développement de jeux vidéo.

Les jeunes participants travaillent en équipe sur des projets et à l'issue de ces travaux, ils présentent leurs réalisations directement à des représentants du monde économique et industriel luxembourgeois.

Le programme bénéficie entre autres d'un soutien du SCRIPT, du CGIE et du FNR, trois organismes financés par des fonds publics, ce qui témoigne d'une reconnaissance officielle de sa valeur éducative et de son apport à l'écosystème d'innovation national.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre:

- Sous quelle forme le soutien apporté respectivement par le SCRIPT, le CGIE et le FNR au programme Luxembourg Tech School se concrétise-t-il — qu'il s'agisse d'un appui financier, logistique, pédagogique ou autre — et dans quelle proportion chacun de ces organismes contribue-t-il au fonctionnement du programme ?
- Le ministère envisage-t-il de soutenir l'accessibilité de ce programme, que ce soit en termes géographique, linguistique ou socio-économique, afin de garantir une égalité des chances pour l'ensemble des jeunes résidant au Luxembourg ?

- Des discussions sont-elles en cours avec les parties prenantes concernées en vue d'une extension structurelle du programme, voire d'une intégration partielle dans le cadre scolaire officiel ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Polidori".

Ben Polidori
Député

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francine Closener".

Francine Closener
Deputée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3812 de Madame la Députée Francine Closener et de Monsieur le Député Ben Polidori

1. Sous quelle forme le soutien apporté respectivement par le SCRIPT, le CGIE et le FNR au programme Luxembourg Tech School se concrétise-t-il — qu'il s'agisse d'un appui financier, logistique, pédagogique ou autre — et dans quelle proportion chacun de ces organismes contribue-t-il au fonctionnement du programme ?

Le programme *Luxembourg Tech School* (LTS) s'inscrit dans le cadre d'une collaboration structurée entre plusieurs acteurs publics, notamment le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) (à travers le SCRIPT et le CGIE), le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) du ministère d'État ainsi que la *Luxembourg Space Agency* (LSA). Cette coopération est formalisée par une convention qui lie les partenaires publics à l'asbl *Luxembourg Tech School* et qui encadre les contributions respectives des différentes parties.

Parallèlement à ce soutien institutionnel, la *Luxembourg Tech School* diversifie ses sources de financement en mobilisant, selon les projets, des contributions complémentaires issues notamment du Fonds national de la recherche, de l'*Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte*, d'autres fondations ou encore d'acteurs du secteur privé.

Le soutien apporté par les différentes entités publiques se caractérise par une approche complémentaire. Le SCRIPT assure un rôle central sur les plans pédagogique, organisationnel et financier. Il met à disposition du projet des ressources humaines, notamment un coordinateur ainsi que des enseignants partiellement déchargés de leur tâche d'enseignement afin d'intervenir comme encadrants dans les différents modules. Ces décharges correspondent à un volume maximal de 20 leçons, complété par une participation financière pouvant atteindre 65 000 euros HTVA par an pour le financement des activités pédagogiques.

Le CGIE apporte un soutien d'ordre technique en mettant à disposition les équipements informatiques nécessaires au bon déroulement des activités, pour une valeur maximale de 55 000 euros HTVA.

Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique du ministère d'État contribue, dans le cadre de l'initiative *Innovative Initiatives*, au financement et à la coordination du projet au niveau interministériel, pour une valeur maximale de 65 000 euros HTVA.

La *Luxembourg Space Agency* soutient le développement de modules spécifiques, notamment dans le domaine spatial, en apportant un appui financier et stratégique.

Enfin, le MENJE, en lien étroit avec les établissements scolaires, soutient le programme sur le plan logistique, notamment par la mise à disposition de locaux dans plusieurs lycées pour l'organisation des cours et des événements.

L'ensemble de ces contributions permet d'assurer le bon fonctionnement du programme tout en respectant pleinement l'autonomie de l'association porteuse.

2. Le ministère envisage-t-il de soutenir l'accessibilité de ce programme, que ce soit en termes géographique, linguistique ou socio-économique, afin de garantir une égalité des chances pour l'ensemble des jeunes résidant au Luxembourg ?

La *Luxembourg Tech School* constitue une offre parascolaire s'adressant à des élèves issus de différents lycées du pays. Le nombre de participants est volontairement limité et se situe chaque année dans une fourchette de quelques centaines d'élèves, ce qui permet de garantir un encadrement de qualité et une pédagogie basée sur des projets concrets.

Le MENJE attache une importance particulière à l'accessibilité et à l'égalité des chances. Dans ce contexte, la *Luxembourg Tech School* s'inscrit dans un ensemble plus large d'initiatives éducatives et parascolaires visant à offrir aux jeunes des opportunités diversifiées d'engagement et de développement de compétences. Cette complémentarité des offres permet de répondre à la diversité des profils, des intérêts et des motivations des élèves.

3. Des discussions sont-elles en cours avec les parties prenantes concernées en vue d'une extension structurelle du programme, voire d'une intégration partielle dans le cadre scolaire officiel ?

À ce stade, aucune intégration structurelle de la *Luxembourg Tech School* dans l'enseignement formel n'est envisagée. Le programme repose précisément sur une logique d'engagement volontaire en dehors du cadre scolaire obligatoire, qui constitue l'un de ses principaux atouts. Il permet à des élèves particulièrement motivés de s'investir dans des projets concrets et exigeants, en lien avec des acteurs du monde économique et technologique.

Cette approche s'inscrit dans la continuité des nombreuses possibilités offertes aux élèves de s'engager, au-delà du temps scolaire, dans des activités relevant de domaines variés tels que la culture, le sport, la créativité ou l'innovation.

Par ailleurs, le MENJE poursuit le développement et la structuration de l'offre parascolaire à l'échelle nationale. À partir de mai 2026, cette offre sera encore renforcée et rendue plus visible, notamment à travers des dispositifs permettant de mieux valoriser et coordonner les différentes activités proposées aux élèves dans les lycées.

Luxembourg, le 15 avril 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH